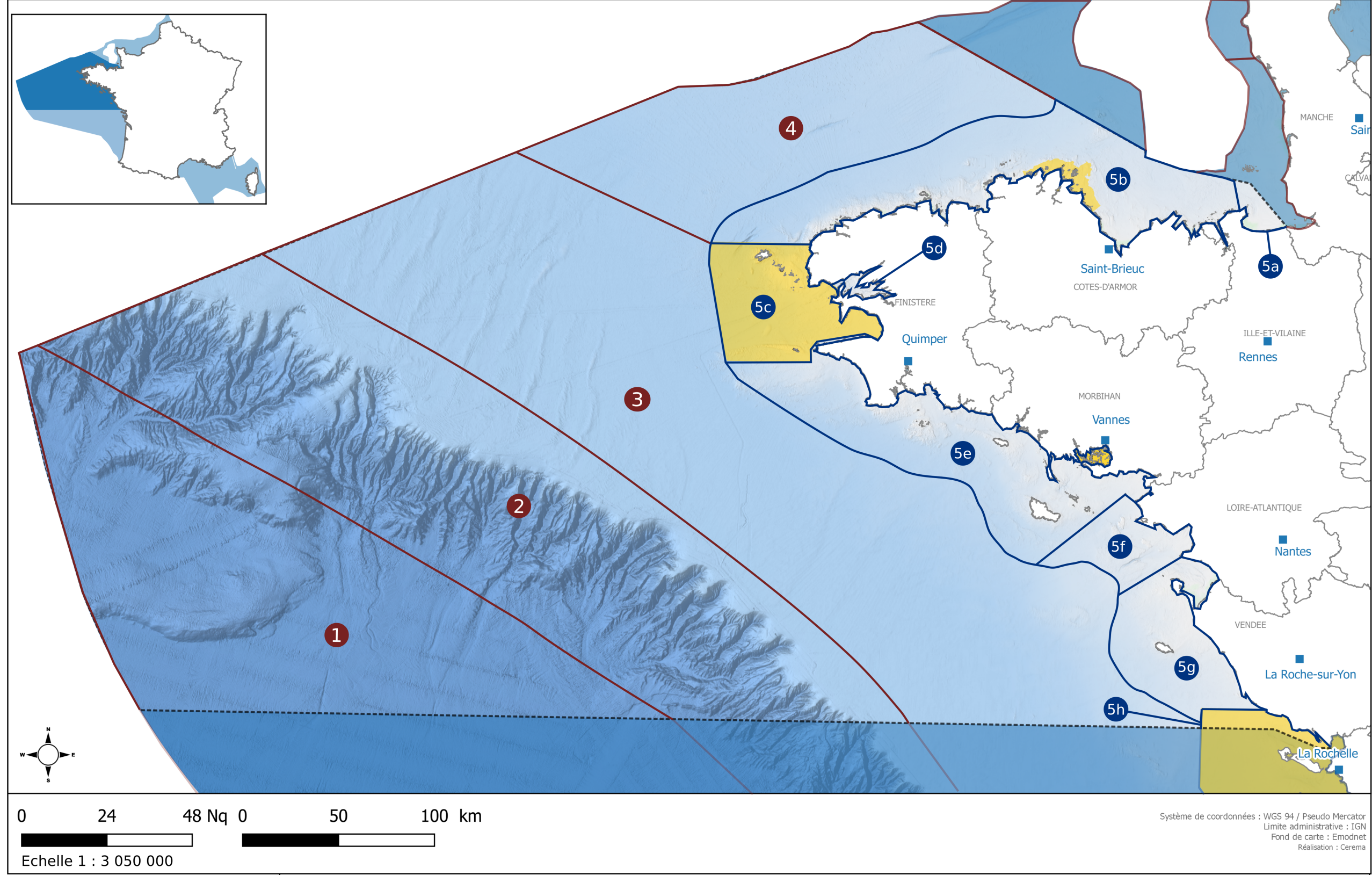


Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

Traduction spatiale des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade

V7 - juin 2018

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacun des 11 secteurs



- 1 Plaine abyssale**
Utilisation et valorisation possibles du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone.
- 2 Talus**
Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques.
- 3 Plateau continental**
Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation prioritairement avec le transport maritime, le développement des énergies marines renouvelables et l'extraction de granulats marins.
- 4 Manche occidentale**
Priorité au transport maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles durables, le développement des énergies marines renouvelables.
- 5a Golfe normand breton et baie du Mont Saint-Michel**
Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquacultures durables, en cohabitation avec les activités touristiques.
- 5b Bretagne nord**
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables. Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor - Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.
- 5c Parc naturel marin d'Iroise**
Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise.
- 5d Rade de Brest**
Priorité aux activités industrialo-portuaires et militaires en cohabitation prioritairement avec la pêche et l'aquaculture durables ainsi que la plaisance et autres activités nautiques et le tourisme.
- 5e Bretagne sud**
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables et l'extraction de granulats marins, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire. Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.
- 5f Estuaire de la Loire**
Priorité aux activités industrialo-portuaires et au trafic maritime, en cohabitation prioritairement avec les pêches et les aquacultures durables, les énergies marines renouvelables, les zones d'extraction de granulats marins, la plaisance et le tourisme durables.
- 5g Baie de Bourgneuf et littoral vendéen**
Priorité aux pêches et aux aquacultures durables et à l'extraction de granulats marins, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire.
- 5h Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis**
Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Les 7 zones de la mer territoriale

Exigence de reconquête du bon état du milieu marin et de qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales.